

Réunion du : 10 novembre 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 11

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Rencontre repositionnée.

Championnat U18 Brassage poule D1 - Match N° 50799.2, Afgp 58. 2 / US Cosne 2 du 19 novembre.
En raison de la programmation d'un match de Coupe Gambardella à cette même date, la Commission repositionne cette rencontre au 26 novembre. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer cette rencontre un mercredi de leur choix (procédure Footclubs).

1.2. Demande de modifications de rencontre.

Championnat U15 Brassage poule D2 - Match N° 50468.1, E-Coulanges 1 / E-Nevers Challuy Sermoise 1 du 12 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette **rencontre à 13h00 sur le terrain de Guérigny.**

Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D2 - Match N° 50470.1, E-Snid 2 / E-Moulins 1 du 12 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre au mercredi 30 novembre à 17h30.**

Demande acceptée.

Amende de 10€ au club du Snid pour réponse hors délai.

2 – FOOT A 8

2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 D2 Brassage poule A - Match N° 50833.1, AS Varzy 1 / ASL St Père 1 du 17 septembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre au 26 novembre.**

Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule C - Match N° 50865.2, RC Nevers-Challuy-Sermoise 2 / US Coulanges 1 du 16 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette **rencontre à 14h30**.

Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule E - Match N° 50901.2, E-Cercy 1 / SNID 3 du 29 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre au mercredi 16 novembre**.

Demande acceptée.

2.2. Forfait non déclaré.

Championnat U13 D2 Brassage poule D - Match N° 50882.2, ESN 58 1 / RC Nevers-Challuy-Sermoise 1 du 5 novembre.

Forfait non déclaré de l'équipe de l'ESN, match perdu 0-3, -1 point.

Amende 70€.

3 – INFOS CLUBS

- **La commission rappelle aux éducateurs U11 que la jonglerie n'est pas au bon vouloir de chacun mais une phase technique OBLIGATOIRE.**

- **A compter du 5 novembre tout manquement aux règles qui encadrent le bon fonctionnement de nos championnats ou plateaux sera sanctionné par le barème en vigueur.**
 1. Utilisation des bonnes feuilles de plateaux uniformisées fournies par la commission depuis le début de saison et téléchargeables sur le site. L'utilisation d'un autre support sera considérée comme non recevable.
 2. Celles-ci devront nous parvenir « PARFAITEMENT COMPLETEE » au plus tard le mercredi midi suivant la date de programmation.
 3. La commission préconise fortement l'envoi par courriel au secrétariat du District, la version papier peut être tolérée si elle respecte le délai de rigueur précisé ci-dessus.

- **Rappel de la procédure officielle « changement de date ou horaire » via « FOOTCLUBS » :**
Cette procédure est incontournable comme stipulée page 117 de l'annuaire du District de la Nièvre de Football.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.